



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP des Personnels Administratifs Supérieurs des Services Déconcentrés

du 8 juin 2006

La CFDT a fait la déclaration préalable suivante :

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat a adopté dans sa séance du 19 mai 2006 le nouveau statut d'attaché d'administration unifié, réalisant la fusion des corps des attachés d'administration centrale et des corps des personnels administratifs supérieurs des services déconcentrés.

Sans la caution de la CFDT qui, en s'abstenant, a tenu à dénoncer le regroupement à minima, la maigreur des améliorations statutaires, et l'écart creusé avec la filière technique, malgré la tenue de postes et de responsabilités équivalentes.

La féminisation du corps des attachés serait elle une triste explication de cette dérive inégalitaire ?

Notre abstention voulait également signifier que nous restons favorables à la fusion des corps et à la diminution de ceux-ci dans la fonction publique, mais pas à n'importe quel prix.

Nous avons toujours écrit, à la CFDT, que le projet de fusion ne devait pas exonérer l'administration de l'adoption immédiate de mesures susceptibles d'améliorer le sort des PASSD. Nullement surpris mais en colère nous constatons que la montagne de réunions a accouché d'une souris.

Nous constatons également le délitement du dialogue social. Quelle consultation préalable à la rédaction de la circulaire annuelle sur la notation et celle sur le régime indemnitaire ? Les réunions régionales d'information (ne parlons pas de concertation) sont oubliées.

Nos courriers réitérés ne reçoivent aucune réponse. Citons pour mémoire notre demande d'étude sur la mobilité des seniors ou notre demande de bilan de mise en œuvre de la NBI. « Equipement demain » dans son questions-réponses de janvier 2006 écrit que « la liste des postes éligibles à la NBI sera modifiée dans un second temps pour tenir compte des nouvelles organisations » Quelle modification d'un état initial que l'on ne connaît pas ?

Le journal officiel du 23 mai 2006 a publié l'arrêté fixant les taux de promotion dans les corps du ministère des transports de l'équipement du tourisme et de la mer pour les années 2006 et 2007. Mais à quel effectif se réfère-t-il ? Comment en l'absence de réponse, apprécier le résultat concret du ratio promu sur promouvables ?

Opacité et négligence règnent. C'est inquiétant à la veille d'ouverture de réunions sur la future charte de gestion des attachés.

Déclarations préalables et préliminaires administratifs.

La CFDT a fait la déclaration préalable dont vous avez eu communication dès la lendemain de la CAP avec la liste des mutations. Les précisions obtenues en cours de CAP de la Présidente, Mme DUFOURMANTELLE, ou plutôt ses imprécisions, n'ont nullement dissipé notre constat d'opacité et de négligence de l'administration.

L'UNSA / UPCASSE, a lu sa propre déclaration avec plusieurs points sur lesquels nos analyses convergent, sans que, comme nous l'avons dit à l'administration, nous nous soyons passé le mot ! elle a énoncé à cette occasion ses interrogations quant à la réorganisation et à la place des attachés, sacrifiés selon elle au bénéfice des techniciens.

C'est naturellement par l'intermédiaire de l'UFE que la CFDT a déjà posé toute question pertinente sur la réorganisation et la place de chacun, sans entamer une guerre de tranchées entre administratifs et techniciens préjudiciable au service public de l'Equipement.

Agnès BOISSONNET, notre chargée de mission, va enfin bénéficier d'une aide avec la nomination d'une adjointe attachée, présente à la CAP : Chloë FONTAN-MAUER.

Désignation du secrétaire adjoint et approbation des PV

Le rôle de secrétaire adjoint est dévolu à l'UNSA/UPCASSE (tour de rôle entre les OS°)

Le procès-verbal de la CAP du 17/11/05 est approuvé sans observation.
La CAP du 1/02/06 ne fera pas l'objet d'un procès-verbal mais d'un simple relevé de décisions.

Mutations

Mutations 2ème niveau.

Nous avons souvent fustigé les manques de présence de la partie administrative. La voici prise au piège en n'alignant que 6 représentants face aux 7 du personnel qui demandent le vote sur des mutations proposées par l'administration qui n'emportent pas leur accord. Par trois fois tous les représentants du personnel proposent la mutation d'un AAP, notamment face à la candidature d'IDTPE préférée par l'administration sous des motifs peu convaincants.

Et puis il y a le cas de ce collègue, juriste, candidat unique sur un poste de juriste au MEDD, qui ose donner un avis défavorable à son accueil sous prétexte d'absence de maîtrise totale du droit européen. L'ours des Pyrénées était en voie de disparition, mais une nouvelle espèce est en voie d'apparition il faut croire : le mouton à cinq pattes.

Nous avons donné dans notre premier compte rendu le nom des trois collègues distingués par notre vote. Qu'ils ne rêvent pas cependant : il faut se rappeler que les CAP ne sont que consultatives et n'engagent pas l'administration ; il serait d'autant plus étonnant qu'elle prononce les mutations qu'elle s'est engagée dans d'autres CAP sur d'autres candidatures.

La CAP fait remarquer la vacance persistante de postes à vocation administrative à Météo-France à Toulouse ; ils restent réservés aux IPC suite aux fusions opérées dans le corps, question de pureté non pas ethnique mais catégorielle... Ce qui n'empêche pas notre ministère d'affirmer à la Fonction Publique qu'il entend sortir d'habitudes de gestion cloisonnée par corps. A la CFDT nous croyons ce que nous voyons, pas ce que nous lisons.

Et nous verrons bien si l'administration répond à notre proposition réitérée en séance d'organiser des CAP mutations intercorps. Nos collègues représentants du personnel évoluent vers la même demande tout en connaissant l'accueil que fera à cette proposition le SNITPE. Nous faisons remarquer que si l'organisation de ces nouvelles CAP entraîne modification réglementaire, rien ne l'empêche d'organiser en ce sens à sa discrétion les pré-CAP. A commencer par les 2ème niveau puisqu'ils se portent candidats sur la base de listes communes. La DGPA va y réfléchir...

La CFDT n'oublie pas les cas non réglés, et notamment les retours de congé parental. Elle rappelle à la DGPA qu'elle n'a toujours pas trouvé un point de chute à Monique CHAUMIER sur Grenoble.

Mutations 1er niveau.

Après avoir épinglé un avis du MEDD, rendons lui justice de sa présence active à la CAP et de son intervention diplomatique pour résoudre des problèmes délicats. Il a obtenu que telle collègue, peut être mal positionnée à l'origine, mais aussi sûrement rendue vulnérable par l'acharnement de son directeur qui maintenait un avis défavorable à sa mutation après deux ans de présence en DIREN, puisse finalement partir.

Et telle autre, affectée en premier poste en couronne parisienne malgré la présence de son conjoint et de ses deux jeunes enfants à Montpellier, sera affectée sans attendre les deux ans de purgatoire à la DIREN Languedoc-Roussillon. L'administration sait redevenir humaine quand elle le veut!

Mais elle ne veut pas toujours. Témoin le cas de ce collègue, resté dans le Jura, où il est affecté depuis 2002, avec son jeune fils, tandis que sa compagne attachée de préfecture l'attend à Avignon. Il se serait contenté sur ce mouvement de Nîmes où il a été classé avec avis favorable par le DDE, mais derrière une autre attachée aujourd'hui en poste à Montpellier. La CFDT, pour laquelle il n'y avait pas photo dans l'urgence sociale et familiale, demande un vote, et se retrouve isolée : comprenez qui voudra.

Notre collègue, que nous avons « accueilli » dans le corps, restera dans le Jura en attendant les solutions que la DGPA se promet d'étudier.

Deux collègues AAC postulent sans concurrence sur Toulouse et obtiennent satisfaction sur leur demande géographique (les postes seront redéfinis). Nos collègues craignent que tous les PASSD ne trouvent chaussure à leur pied au terme de la réorganisation dans une région attractive, sans s'opposer toutefois au mouvement. Pour la CFDT, il est déplacé de faire un distinguo entre AAC et PASSD, même si le nouveau statut n'est pas encore sorti. Il va falloir s'y habituer, et la fusion, de ce point de vue, est une bonne chose.

Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Une collègue qui sollicitait une mutation quasiment interne qui lui avait été promise à l'issue d'un mouvement précédent auquel elle avait renoncé dans l'intérêt du service, s'est vue une nouvelle fois soufflé in extremis (les listings avant correction la classaient au n°1), par un candidat externe un poste qu'elle convoitait. Derrière cette anecdote, il y a la volonté des DDE de faire le plein des effectifs avant les couperets de la fin de l'année. On peut comprendre la logique directoriale, mais s'émouvoir des dégâts causés par une

diminution annoncée et brutale des effectifs, sans aucune réflexion stratégique. La CFDT demande un vote, et se retrouve une nouvelle fois isolée...

Une recommandation à nos sympathisants : alertez nous très en amont des coups fourrés que vous craignez pour que nous fassions partager notre pugnacité à nos collègues.

L'ensemble des mouvements prend effet au 1/09/06 sauf précision différente dans le compte rendu que vous avez reçu, ou entente entre service de départ et service d'accueil, avec votre propre accord de préférence !

Sur ce mouvement de nombreuses demandes de mutation n'étaient pas saisies sur nos listings de travail La faute à quelques services dont les gestionnaires n'ont pas encore assimilé les règles du jeu, mais aussi à des demandes tardives. Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment et de bien suivre le cheminement de votre demande : vous simplifierez le travail de la chaîne gestionnaire et sécuriserez mieux votre dossier. Ceci est aussi vrai pour les agents en retour d'activité qui doivent être en contact avec leur service antérieur

Mutations Attachés principaux :

Nom	Service d'origine	Service d'accueil	Observations
Amale BENHIMA	DIREN Nord	DDE 62 Chef service Ingénierie	Concours APSD
Patrick ROGEON	DDE 61	DDE 72 Chef service sécurité transports et crises	
Sylviane KLEIN	DDE 68	DDE 90 Chef du SAUH	
Florence MACE	Contrôle Financier	DDE 92 SG	Accueil sur corps
Aline CHERTON SAUNIER	Ville de Paris	DDE 93 SG	réintégration
Françoise PEZIN	DDE 79	DRE Poitou Charentes Resp pôle juridique financier	effet anticipé
Michèle NANEIX	Min. Educ. Nle	DRE Limousin DIR SG	réintégration
Isabelle GORCE	SSBA Sud Ouest	DRE Aquitaine Pilotage stratégie et moyens	
Anne GREGOIRE	DDE 76	CETE Ouest SG	
Yves LEME	DRE PACA	SN Rhône Saône Préfigurateur Avignon	

Mutations Attachés :

Nom	Service d'origine	Service d'accueil	Observations
Bertrand TALDIR	DDE 93	DGPA DAF Chargé études département foncier	
Claudine GUIRAO	DGPA	DGPA SP/RCF 2 Adjoint chef de bureau	
Charles TAMAZOUNT	DDE77	DGPA Chargé études juridiques	
Anne DEBLIQUY DIVERCHY	SN Nord P de C.	DGPA GUEPARH Arras Conseiller	poste à Lille
Pierre MOREAU	DDE 60	DGMT Chargé études budgétaires	effet anticipé
Jérôme DECARNIN	DIREN Picardie	DSCR Conseiller en gestion management	
Anne FAURE	DDE 91	DT Chargé de mission	
Jeremy COMET	DRE Ile de France	DIR Eau Chargé de mission	
Marie Line MOUSSION	DDE 59	CGPC Vérificateur Miilos Nantes	
Joël OUDOT	DDE 31	CGPC Vérificateur Miilos Toulouse	
Erwan SALIOT	DDE 59	DGUHC UC Chargé mission Territoires littoraux	
Laurent BIJIAOUI	DE Mayotte	DDE 01 Chef cellule habitat logement	réintégration
Françoise LARONDE	DDE 03	DDE 03 Chef bureau Aide à l'habitat	
Siham FAHMI FREDERICKS	Réintégration	DDE 06 Chef bureau du financement du logement accueil sur corps	
Antoine KERRAND	DGPA	DDE 13 Chef du pôle affaires maritimes	accueil sur corps
Martin MESPOULES	DIREN 69	DDE 15 Chef du bureau pilotage ingénierie	S/R vacance
Sylvette FAYET FRANCOU	CEDIP	DDE 30 Cellule ADS	
Yann SISTACH	DDE 34	DDE 30 Chef cellule financement du logement	S/R vacance
Frédéric LASNIER LACHAISE	DGPA	DDE 31 poste à définir	accueil sur corps
Anne Christel BLEHAUT	DSCR	DDE 31 poste à définir	accueil sur corps
Chrystel BADIE	DDE 52	DDE 32 Chef de cellule droit des sols	
Sylvie ARTAUD	DIREN PACA	DDE 32 responsable unité territoriale à Condom	
Laurence ENJOLRAS	DDE 03	DDE 43 Chef de cellule planification	
Angélique THUILLIER	DGUHC	DDE 44 Chargé d'études SCOT littoraux	accueil sur corps
Marie Rose SIBRE	DDE 57	DDE 57 resp. unité gestion du logement social	
Nadine BAUMLIN	DDE 71	DDE 62 Chargé études Plan Prévention des risques	
Frédéric FASQUEL	CETE N - Picardie	DDE 62 Boulogne Chargé d'études Aménag. Urbanisme	
Christelle MOURGUES	DDE 03	DDE 63 resp. bureau politiques territoriales de l'habitat	
Mireille COFFIN	DRE Auvergne	DDE 63 Chef projet territorial service aménagement	
Maryse LUXEREAU	DDE 39	DDE 67 SUA Référent territorial Strasbourg	
Michèle SCHALL	CERTU	DDE 69 Resp. cellule habitat indigne	
Anne Marie DHENEIN	DDE 69	DDE 69 Chef unité planification Ouest	
Florence VAISSAUD BERRY	DDE 71	DDE 71 Chef du bureau Aménagement urbain	
Stéphanie COURTOIS	DDE 57	DDE 71 Chargé de mission territorial	
Pascal LAPLANTE	DDE 01	DDE 73 Chef du Bureau du Personnel	S/R vacance poste
Bruno LE GONIDEC	DDE 60	DULE 75 Chef section du financement social	
Françoise REBOULOT	DDE 30	DDE 91 Responsable de la SUA à la DTA Nord Ouest	
Adeline PATUREAU	DDE 80	DDE 93 Chef bureau affaires juridiques	effet anticipé
Alberto MIGUEL	CETE Sud Ouest	DDE 973 Chef du Bureau du Personnel	
Véronique MICHEL	DRE Aquitaine	DDE 973 Chef de bureau des Transports	

Pierre FATIO	DDE 06.....	DDE 973 Chef du bureau habitat
Marc MONTOYA	DDE 04.....	DE 976 Chargé documents urbanisme
Marie José LOPEZ-JOLLE	DDE 80.....	DRE Picardie Adjoint au responsable de la mission LOLF
Annick AUFFRET	DDE 63.....	DRE Ile de France Chef bureau effectifs et masse salariale
Carole POURCHEZ	DGUHC	DRE Ile de France chargé de missionau 1/12/2006
Béatrice AUDEBERT	DDE 76.....	DRE Haute Normandie – Contrôle de gestion mission LOLF
Olivia DURANDE	DRE Basse Nor.n.....	DRE PACA Chargé de mission IAT
Bernard LE DAIN	DGUHC	DRE PACA Chargé de Mission Aménagt Urba retour sur corps
Gaëlle TAMBORINI	DGPA	DRE Bretagne – DIR - Resp.gestion moyens retour sur corps
Franck LE HARS	DRE centre.....	DRE Bretagne – DIR - Resp. pôle budgétaire et comptable
Rita GUYADER	DDE 29.....	DRE Poitou Charentes Chef groupe finances S/R poste vacant
Mokhtar MOKHTARI.....	DRE Midi Pyr.....	DRE Aquitaine Resp. unité de contrôle transports
Olivier CALVET	DDE 40.....	DRE Midi Pyr. Adjt chef de la division transports S/R vacance
Danièle LAMBINET	GUEPARH Nancy.....	DRE Lorraine DIR Est – resp. bureau administratif
C. BRACHET SERGENT.....	DDE 68.....	DRE Alsace Chargé mission Déplacements transports
Véronique DEVAUX	DDE 70.....	DRE Franche Comté resp. gestion administrative et foncier
Pierre PESTRE	DDE 03.....	DRE Auvergne Contrôleur gestion LOLF
Corinne WRIGHT	DDE 34.....	DRE Rhône Alpes DIR CE Chargé de communication
Stéphane VERTHUY	DDE 42.....	DRE Rhône Alpes Chargé aménagement environnement
Sébastien REVELLO	DGR	DRE Rhône Alpes SMO -Chef cellule programmation
Florence FABRY.....	DDE 94.....	DIREN Languedoc Roussillonposte à préciser
Catherine DELAITTRE	SM Boulogne Calais.....	DIREN Picardie SG
Florence MARLOT SECRET	DRE Ile de France.....	DIREN Ile de France Chargé mission contrôle de gestion
Séverine RENARD	DIREN Basse Nor.....	DIREN Basse Normandie SG
Jean Claude NOYON	DDE 973.....	DIREN Guyane SG
Elisabeth LERVOIRE.....	DIREN R-Alpes	CERTU Resp. bureau personnel et formation
Louis AUDISIO	DDE 42.....	CERTU Resp. bureau informatique
Julien PHILIPOT.....	DDE 36.....	CIFP Tours coordonnateur Domaine
Geneviève FAURE VASSAL	DDE 972.....	CETE Méditerranée Chargé études évaluation environnement
David LANDRY	DDE 46.....	CETE Sud Ouest resp. groupe moyens généraux
Nathalie MUSSART	DIREN Alsace	SN Strasbourg Chef pôle ressources humaines
Laurence SEDNEFF	DIREN PACA	SSBA Sud Est Contrôleur de gestion

La CAP a également donné un avis favorable avec les seules voix des représentants du personnel, majoritaire en raison de l'absence d'un représentant de l'administration pour les mutations suivantes. Malgré tout, la CAP n'ayant qu'un pouvoir consultatif, on peut craindre que la DGPA ne prononce pas les mutations espérées.

NomService d'origine ..Service d'accueil

APSD

Oliver HUGUEN	DDE 62.....	Min Ecologie Chef bureau législation contentieux
Muriel BATHIQUE	DDE 55.....	DGUHC Chargée de mission territoriale
Guillemette PIETTE.....	DRE PACA.....	ENTPE responsable unité coordination scolarité

Demandes d'intégration et de détachement,

La CAP examine la demande d'intégration de Béatrice FAUTRIER- VRAY, AAP qui assure les fonctions de responsable des affaires juridiques à la DDE de Saône et Loire, transmise avec un avis favorable de sa DDE. La CAP, favorable sur le fond du dossier suggère d'attendre la création du nouveau corps et la nouvelle CAP pour prononcer l'intégration.

D'autres cas en attente pourraient se voir opposés la même réponse.

Il n'existe pratiquement aucune possibilité budgétaire pour le moment pour l'accueil en détachement. Nous sommes tributaires du plafond ETP de la fin de l'année. La DGPA a procédé en conséquence à une sélection drastique des dossiers présentés en CAP.

C'est sous réserve de disponibilité que la CAP émet un avis favorable de principe à l'accueil de Marie –Hélène COPPELOTI, attachée de l'Education Nationale qui souhaite intégrer le poste de responsable de la comptabilité-marchés à la DDE de la Nièvre, département qui connaît régulièrement une vacance importante.

L'examen de la demande d'accueil à la DRE Auvergne de Nicolas COMBE, délégué PCSR, est renvoyé à la prochaine CAP au même motif. A signaler toutefois que Clermont-Ferrand est beaucoup plus demandé.

Le Contrôleur Financier n'accepte pas de renouveler les contrats des fonctionnaires détachés sur contrat. La DGPA propose d'accueillir sur différents corps la vingtaine de cas recensés et présente le cas de Pierre VIGNAL, professeur certifié arrivé au ministère en 1984, et actuellement en poste à la DDE de Seine et Marne.

L'administration rappelle la riche carrière de l'intéressé, et note que son accueil sur le grade d'APSD n'aura d'incidence ni sur l'ETP, ni sur les promotions. L'UNSA / UPCASSE expose son hostilité à l'accueil de personnel de l'Education Nationale en raison de l'absence de réciprocité et craint, en proposant l'alternative d'un accueil sur le corps des TPE, que le corps des PASSD ne soit le réceptacle de ceux que l'on ne sait où caser. La CFDT aurait également souhaité dans l'intérêt de l'agent que le corps des ITPE soit consulté et pense qu'en raison de l'âge de l'agent le contrôleur financier pourrait tolérer de prolonger le contrat jusqu'à sa retraite.

L'UNSA/UPCASSE demande un vote et se prononce défavorablement. La CFDT s'abstient au motif ci-dessus précisé L'administration, réduite à 5 membres est minoritaire.

Force est de constater que la CFDT n'a décidément pas la même conception d'un corps d' « accueil » que d'autres. Nous ne pratiquons pas l'ostracisme et refusons toute discrimination larvée au motif que des collègues proviennent de centrale, de concours exceptionnel de recrutement, de mouvement de titularisation ou de détachement.

Informations diverses.

Le CIFP de Mâcon informe la CAP de la mutation interne de Sylvie GILBERT, désormais chargée de l'animation du réseau.

La CAP examine la demande de prolongement de stage sollicitée pour un agent recruté en 2005. Le rapport de la direction, très argumenté, a motivé l'avis unanime de la CAP pour un prolongement de stage d'un an. Un point d'étape trimestriel sur l'adaptation de l'agent à son poste sera fait et communiqué aux membres de la CAP.

La mesure de prolongement de stage, heureusement rare, s'avère être prise dans l'intérêt conjoint de l'agent et du service. La CFDT demande qu'en cas d'issue défavorable à la titularisation soit étudiée la possibilité nouvellement ouverte de titularisation de l'intéressé sur le corps des SA.

De retour de la CAP, nous avons découvert lundi la liste des admis à l'examen professionnel d'APSD : 30 reçus pour 44 postes et 62 présents aux épreuves. C'est mieux que l'an passé : 22 reçus pour 30 postes et 73 présents. Mais le plein n'est pas encore fait et nous encourageons nos collègues à se présenter sans limite d'âge à cet examen très ouvert. La reconnaissance par la liste d'aptitude « active » reste très aléatoire et les obligations de mobilité sont égales.

Ceux qui avaient espéré un nouveau concours adossé sur de nouvelles épreuves fin 2006 avec la fusion des corps d'attachés de centrale et des SD en seront pour leur frais et devront attendre 2007, sortie attendue du statut oblige.

Au même chapitre, la DGPA a annoncé l'organisation d'un examen professionnel pour l'accès au corps des AASD, ouvert début juillet et organisé à la rentrée, mais n'a pu répondre à la CFDT sur le nombre de postes offerts.

L'UNSA/UPCASSE fidèle à sa marotte juge excessive la présence de techniciens dans les jurys de concours administratifs et dénonce l'absence d'administratifs dans les concours de recrutement de TPE. Plusieurs membres de l'administration indiquent cependant avoir été invités à siéger dans de tels jurys.

Notation.

La CAP examine un recours sur notation 2003 (oui...) déposé par un APSD.

La distorsion entre la note et l'appréciation est manifeste. Retour au notateur avec demande de relevé de la note à +2. Un reliquat existe pour accueillir cet éventuel relèvement de la note selon l'administration. Il sera également rappelé au notateur qu'il doit s'abstenir de formuler tout jugement sur l'investissement syndical de l'agent.

M.BOUTTES, DGPA /DP1 fait le bilan des suites données aux réclamations sur notations 2003-2004.

En 2003, sur 43 réclamations reçues, 1 s'est avéré non recevable. Sur les 41 dossiers examinés donc par les CAP précédentes,

35 ont reçu un avis favorable ;

22 ont reçu une suite favorable émises par les services et

13 sont encore en cours de traitement.

Ce qui signifie, pour l'instant, qu'aucun service n'a émis une suite défavorable aux recours retenus par la CAP. C'est plutôt encourageant et montre le sérieux avec lequel vos représentants examinent les réclamations.

Pour 2004, 37 réclamations ont été reçues à ce jour. Les membres de la CAP conviennent pour plus d'équité de les examiner en une CAP à l'automne.

La CFDT serait elle écoutée ? Bien que cela n'ait pas été évoqué, la DGPA aurait fait connaître à la Fonction Publique son souhait de voir disparaître la notation. Chiche !. Depuis le temps que nous écrivons : « la notation non, l'évaluation oui », nous ne pourrions que nous en réjouir !

Par courriel du 17/05/06 la CFDT a alerté M.BOUTTES que certains services font une interprétation erronée de la circulaire du 28/02/06 en appliquant un retour de notation à 5 pour 2005 aux attachés des SD nouvellement accueillis en détachement en centrale. Un commentaire complémentaire et plus explicite de la circulaire est envisagé sur ce point par la DGPA, mais nous affirmons sans l'attendre qu'un détachement dans un corps de niveau égal n'est pas visé par la recommandation d'un retour à 5 de la note.

Questions diverses.

L' UNSA/UPCASSE revient sur l'affaire des fiches-type établies avec préconisation d'emploi d' ITPE. L'administration reconnaît que les corrections n'ont pas été faites, mais doute avec le témoignage de plusieurs DDE que la candidature d'attachés sur de tels postes n'ait été concrètement pénalisée.

La DGPA infirme dans le même ordre d'idées que des postes en SGAR aient été réservés aux seuls ITPE.

Nos collègues s'inquiètent enfin qu'à l'heure de la réorganisation des services des attachés se retrouvent dans certaines DDE sous l'autorité directe d' ITPE. La CFDT fait remarquer que dans les départements incriminés il n'y a pas eu volonté délibérée d'inféoder un corps à un autre mais maladresse de management généralisée à vouloir mettre des 1^{er} niveau sous l'autorité hiérarchique d'autres 1^{er} niveau. Nous avons souvent écrit à la CFDT que le ministère de demain aura besoin d'experts et d'animateurs et que l'appartenance à un corps de catégorie A ne devait plus être référé au seul rôle hiérarchique sous peine d'avoir à faire à une armée mexicaine.

La N.B.I. relookée est toujours arlésienne. Elle nous est annoncée maintenant avec le volet rémunération remis à plat. Mais comme nous l'écrivons dans notre déclaration préalable comment redistribuer des points dont on est incapable de donner la répartition actuelle ?.

La DGPA tient à confirmer que l'agent muté dans le cadre de la réorganisation conserve à titre individuel la N.B.I., mais qu'il y aura remise à plat par la suite. Après la désastreuse mise en place initiale, la vigilance s'imposera et nous aurons besoin de vos témoignages.

La DGPA se déclare à contrario incompétente pour suivre la N.B.I. ville dont peuvent bénéficier des collègues travaillant dans le domaine de l'habitat et qui est attribuée par le préfet.

Les agents travaillant pour le MEDD ont un régime indemnitaire plus favorable en 1^{er} niveau mais moins favorable en 2^{ème}. La remise à plat du régime indemnitaire sera -t-elle l'occasion d'un alignement par le haut ?

La LOLF a rendu flottante la question de la rémunération des intérimaires : elles ne sont pas fléchées dans la masse salariale, ce que réclament les représentants du personnel.

Où en est l'administration sur l'accueil des administratifs parmi les inspecteurs de l'Equipement ?

réponse de la DGPA : la commission est en train de se mettre en place. Ce n'est pas sérieux ! D'ici là des collègues travaillant en MIGT seront partis à la retraite sans avoir reçu une gratification qui leur semblait promise. Mais aucune échéance n'est fixée, et il faut attendre les questions des représentants du personnel pour avoir des informations aussi maigres soient elles. Il vaut mieux dire qu'on ne sait rien que de ne rien dire.

La présidente admet que la cellule de gestion des cadres administratifs reste sous dimensionnée.

La question soulevée par la CFDT sur la mobilité des seniors dans notre ministère ? elle est noyée dans un groupe de travail « seniors » auquel participe la DGPA. Notre demande était pourtant élémentaire : comparer depuis 2000 par exemple chez les PASSD le taux de satisfaction sur les demandes de mutation des plus de 55 ans avec le taux général.

Calendrier.

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat a adopté dans sa séance du 19 mai 2006 le nouveau statut d'administration unifié. La CFDT s'est abstenu pour les raisons que nous vous avons commentées, l' UNSA a voté « pour », pour des raisons qui lui appartiennent après avoir dénoncé avec véhémence les insuffisances du projet. Selon notre présidente, il est tellement merveilleux que la Fonction Publique le cite comme exemple pour les autres ministères qui vont ou sont en train de rendre leur copie. Elle précise à ce propos que des arrêtés interministériels prévoient que des attachés de l'Equipement peuvent être affectés en position normale d'activité (PNA) dans d'autres ministères.

Après saisine du Conseil d'Etat et sortie au J.O., le statut devrait être prêt à la fin de l'été.

Mais la DGPA n'estime plus raisonnable d'organiser les élections pour le nouveau corps avant le début de l'année 2007. Il faut se rappeler qu'un arrêté du 17 mars 2006 a prorogé d'un an à dater du 6/05/06 le mandat de la CAP actuelle.

Les O.S. seront officiellement consultées sur le calendrier à adopter. La CFDT fait remarquer qu'il serait souhaitable de grouper sur un même jour les élections restant à organiser pour différents corps :OPSD, chargés d'étude documentaire,...

Il faut donc prévoir que les élus des deux CAP (centrale et SD) siégeront en formation commune dans la période comprise entre la sortie du nouveau statut et les élections.

Les CAP programmées pour les 5 et 6 octobre 2006 seront lourdes avec les mutations, les recours sur le positionnement et la notation. L'ordre du jour devrait rapidement être précisé par la DGPA. Les pré CAP restent fixées aux 28 et 29 septembre 2006.

Les prochaines échéances concernent le groupe de travail sur la charte de gestion des attachés : - 23/ 06/06, de 9h.30 à 17h.avec au programme le régime indemnitaire le matin et la charte de gestion l'après-midi. Puis les 4/07/06, 20/09/06 et 8/11/06.

Bonnes vacances à tous tout de même.

Pour avoir de renseignements complémentaires,

n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s CFDT à CAP

Alain LAVIELLE.....DDE 81 tél : 05.63.47.30.15

Nicole FIEVET.....DPSM Draguignan tél : 04.98.10.73.85

Prochaines CAP :

le 6 octobre 2005 (mutations promotions et bilan de gestion...)

- pré CAP : le 29 septembre

le 28 ou le 30 septembre : examen des réclamations sur notations.